

SÉMINAIRE ANNUEL MCMILLAN À L'INTENTION DES CLIENTS – CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DES DONNÉES

Publié le 23 novembre, 2022

Catégories: [Perspectives](#), [Événements](#), [Webinaires](#)

Vous pouvez maintenant visionner l'enregistrement de la session [ici](#).

Joignez-vous au [groupe de protection de la vie privée et des données](#) de McMillan le mercredi 7 décembre pour un survol des développements juridiques récents, des conseils sur la façon de se conformer aux obligations nouvelles et à venir en vertu du projet de loi 64 du Québec, et des discussions sur des sujets d'actualité touchant la gestion des données.

En participant à ce séminaire virtuel, vous êtes admissible à trois heures de droit de fond en Ontario et à trois heures de FPC en Colombie-Britannique et au Québec.

Veuillez prendre note que ce webinaire se déroulera en anglais.

Date et heure

Mercredi 7 décembre 2022

De 11 h 30 à 14 h 45 HE

Programme et présentateurs/présentatrices (les heures sont exprimées en heure de l'Est)

Heure

Présentateurs/Présentatrices

Bilan de l'année – Développements récents et importants dans les provinces de *common law*

Pendant cette séance, notre groupe d'expert.e.s multiterritoriaux passera en revue les lignes directrices réglementaires importantes, les conclusions des commissaires à la protection de la vie privée et les modifications législatives des 12 derniers mois, en mettant l'accent sur les lois touchant la protection des données au sein du secteur privé en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Venez tirer des enseignements essentiels qui seront utiles à votre organisation!

Présentateur et présentatrices : [Lyndsay A. Wasser](#), [Julia Loney](#), [Kristen Shaw](#), et [Robbie Grant](#)

Loi 25 (alias projet de loi 64) – Respect des nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels au Québec

L'entrée en vigueur de la Loi 25 au Québec (connue auparavant sous le nom de projet de loi 64) obligera les organisations ayant des activités au Québec à se conformer à de nouvelles exigences assorties de sanctions financières potentiellement importantes en cas de non-conformité. La première phase de ces nouvelles exigences est entrée en vigueur cette année et de nombreuses autres exigences entreront en vigueur en septembre 2023. Cette séance fera un survol des nouvelles exigences en vigueur et soulignera les mesures pratiques que les organisations devraient adopter dès maintenant.

Présentatrices : [Candice Hévin](#), [Alice Ahmad](#), et [Marie-Eve Jean](#)

Pause

De 11 h 30 à 12 h 30

De 12 h 30 à 13 h

De 13 h à 13 h 15

Au-delà de la faille – Importance d'une communication efficace en situation de crise

Dans le chaos des réactions d'une atteinte à la protection des données, une stratégie de communication réfléchiée et cohérente peut grandement atténuer les conséquences négatives de celle-ci. Au cours de cette séance, des expert.e.s juridiques de McMillan et des spécialistes en communication de crise de McMillan Vantage discuteront des avantages d'un plan efficace de communication avec les forces de l'ordre, les autorités de réglementation, les médias, les clients et les investisseurs, ainsi que de la communication entre les membres de l'équipe de réaction à l'atteinte à la protection des données.

Présentateurs : [Mitch Kocerginski](#) et [Hugh Mansfield](#)

Sujet d'actualité no 1 – Actualités touchant les litiges en matière de protection des renseignements personnels au Canada

Joignez-vous à nous pour un tour d'horizon des développements récents touchant aux litiges en matière de protection des renseignements personnels, dont un compte rendu de l'avancement des actions collectives pertinentes. En plus de résumer les principales conclusions des affaires importantes, nous discuterons des thèmes et des enseignements pratiques qui peuvent être tirés de ces décisions, y compris les attentes des tribunaux canadiens quant au traitement des atteintes à la protection des données.

Présentatrices : [Marie-Eve Jean](#) et [Kristen Pennington](#)

Sujet d'actualité n° 2 – Enjeux de protection des renseignements personnels, de technologies et de cybersécurité dans le cadre d'opérations de F&A

Au cours de cette séance, nous aborderons les enjeux de protection des renseignements personnels, de technologies et de cybersécurité qui peuvent découler du processus de vérification diligente des opérations de fusion et d'acquisition, y compris les documents et renseignements à demander, la justification de ces demandes et les raisons pour lesquelles la vérification diligente en matière de protection des renseignements personnels, de technologies et de cybersécurité devient de plus en plus importante.

Présentateur et présentatrice : [Robert C. Piasentin](#) et [Yue Fei](#)

De 13 h 15 à 13 h 35

De 13 h 35 à 13 h 55

De 13 h 55 à 14 h 15

Sujet d'actualité no 3 – Quand Big Brother peut-il devenir un réel problème? Discussion sur les lois relatives à la surveillance des employés au Canada

La nouvelle obligation de mettre en œuvre une politique sur la surveillance électronique en Ontario a mis la question de la surveillance des employés au premier plan des préoccupations de nombreux employeurs. Toutefois, certains employeurs seront peut-être surpris d'apprendre qu'ils ont déjà des obligations en matière de surveillance des employés, notamment dans d'autres provinces canadiennes. Nous discuterons de la manière dont la surveillance des employés est réglementée au Canada, les incidences concrètes de cette réglementation et la façon dont les employeurs peuvent concilier les préoccupations relatives à la vie privée des employés avec leurs obligations en matière de sécurité des données et leurs objectifs commerciaux. Le tout en essayant de répondre à la question suivante : à quel moment la surveillance des employés devient-elle excessive?

Présentateur et présentatrice : [Robbie Grant](#) et [Kristen Pennington](#)

Période de questions

De 14 h 15 à 14 h 35

De 14 h 35 à 14 h 45

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec nous à l'adresse events@mcmillan.ca.